

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 23 novembre 2023, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire,

Étaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, SELSCHOTTER Sylvain, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen.

Excusés : MM. GROENEWEG Jean-Nicolas (pouvoir à M. FERNANDES Pascal) VASIC Goran (pouvoir à Mme SZEWEZUK Carmen), CHAUVIN Christophe (pouvoir à M. SELSCHOTTER Sylvain), RONDEAU Maël (pouvoir à M. MARTIN Armand), LOURDEL Stéphane, Mme LOISEAU Angélique.

Secrétaire de séance : Mme OLANIER Josette.

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA 3CFG

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais a dans ses statuts, la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes, soit les équipements suivants :

- Restaurant Scolaire de l'école maternelle de Bellegarde
- Restaurant Scolaire de l'école élémentaire de Bellegarde
- Restaurant Scolaire de Ladon
- Garderie Scolaire de Ladon »

Cette compétence avait été prise en même temps que la compétence scolaire bâtementaire.

Or, Les services de l'Etat ont récemment interpellé l'EPCI sur le caractère non sécable de la compétence périscolaire contrairement à la compétence scolaire : bâtiments et activités.

De ce fait, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, dans sa séance du 17 octobre 2023, a délibéré pour retirer la compétence périscolaire de ces statuts.

D'autre part, les statuts doivent être reformuler, conformément aux libellés de l'article L5214-14 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié le 23 février 2022 par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, pour intégrer les notions de compétences obligatoires et supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 17 octobre 2023, a délibéré pour définir la notion d'intérêt communautaire sur ces compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** les statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en supprimant la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes » et en reformulant les statuts sous formes de compétences obligatoires et supplémentaires ;
- **D'APPROUVER** la notion d'intérêt communautaire telle qu'approuvée en séance communautaire du 17 octobre 2023

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DES ECOLES

Le Maire informe le conseil municipal que le 5 septembre, le président de la République a annoncé le lancement du plan de rénovation des écoles doté de 500 millions d'euros pour la rénovation écologique des écoles en 2024. Il a également posé l'ambition de la rénovation des 40 000 établissements scolaires d'ici 10 ans.

La rénovation des bâtiments publics est un levier essentiel de la stratégie du Gouvernement pour respecter les objectifs de baisse de la consommation énergétique et baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment d'ici 2030.

Cette priorité pour le Gouvernement doit permettre d'offrir aux élèves et aux équipes pédagogiques de meilleures conditions pour étudier et travailler.

Afin de disposer d'une première liste d'écoles ayant besoin d'une rénovation importante, le gouvernement invite les communes à recenser leurs écoles considérées comme étant à rénover prioritairement. Trois critères seront pris en compte : vétusté des bâtiments, consommation énergétique et confort d'hier et d'été, évolutions pédagogiques affectant le bâti.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer l'école de St Maurice. En effet, celle-ci répond à tous les critères.

GESTION ÉCOLE – PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une procédure de mandatement d'office à l'encontre de la mairie d'Aillant sur Milleron a été engagée auprès de Madame la Préfète pour non-paiement des charges de fonctionnement 2022 générées par l'accueil de ses élèves dans l'école de la commune.

Etant donné que la procédure est lourde et contraignante, le Sous-Préfet propose une négociation avec Madame le Maire d'Aillant qui a débloqué 33 000 € alors que les charges ducs sont de 56 084.63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander le complément, soit 23 084.63 € à la commune d'Aillant.

DÉCISION MODIFICATIVE

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier le budget assainissement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6061	Fournitures non stockables	+ 4 300.00 €
Compte 678	Autres charges exceptionnelles	+ 600.00 €

Compte 61523 Entretien voies et réseaux	- 4 300.00 €
Compte 6215 Personnel affecté à la collectivité de rattachement	- 600.00 €

REPAS DES SÉNIORS – TARIFS DES ACCOMPAGNANTS ET DÉCISION POUR LES PERSONNES EMPÊCHÉES

Le repas, offert aux personnes de plus de 68 ans, aura lieu dimanche 3 décembre à 12 h 15.

Le Maire informe le Conseil que les personnes n'ayant pas l'âge requis peuvent y participer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que le tarif concernant les accompagnants de moins de 68 ans participant au repas des aînés sera de 30 €, soit le coût du repas.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à la majorité (6 pour et 5 abstentions) de continuer les bons de 22 € pour les personnes empêchées, à prendre chez les commerçants du village (épiciers et boulangers).

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ÉLU AU CNAS

Suite à la démission de Mme DELARMEAUX, il y a lieu de désigner un nouveau délégué élu au CNAS.

M. SELSCHOTTER Sylvain étant candidat, est nommé à l'unanimité.

AVENANT n° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un premier avenant a été signé le 27 octobre 2023 pour les travaux d'aménagement des abords de l'école et qu'il est nécessaire de valider un 2^{ème} avenant pour : grille caniveau supplémentaire, plots routiers, mise à la cote chambre télécom, émulsion gravillonnée type bicouche parking, réfection béton école et démolition grave ciment 20 cm.

Le montant de cet avenant est de 8 390.50 € HT. Les 2 avenants représentent 16.29 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le 2^{ème} avenant.

TRAVAUX 2024 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à la réunion de la commission travaux, Monsieur MARTIN, 3^{ème} adjoint, présente au conseil les devis des travaux à prévoir en 2024 :

Réfection du terrain de foot pour un montant de 15 010.00 € HT. Le Conseil Municipal décide, à la majorité (10 pour, 1 abstention) de demander une subvention au Département.

Acquisition de panneaux pour les nouvelles rues et remplacement de certains pour un montant de 11 000.00 € HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention au Département.

Acquisition d'une tondeuse ISEKI pour un montant de 32 800.00 € HT et reprise du micro tracteur tondeuse John Deere pour un montant de 18 000.00 € HT. Le Conseil Municipal décide, à

l'unanimité, de demander une subvention au Département.

Remplacement de l'alarme de la mairie d'un montant de 2 199.00 € HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention au Département.

Monsieur Martin informe le Conseil qu'il est en attente d'un devis pour refaire le chemin des Lotteaux et celui des Pétriers.

QUESTIONS DIVERSES

M. MARTIN informe le Conseil Municipal que pour la numérotation, « l'Impasse des Beauchets » a été supprimée car c'est un chemin privé. A été créée la « route de la Pâture Neuve ».

Il donne le compte rendu de la réunion EPAGE à laquelle il a participé, notamment un projet de travaux dans la rivière de St Maurice.

Il expose les propositions de la communauté de communes pour les travaux de voirie 2024, à savoir :

- Chemin des Irlets : Renforcement enrobé et curage fossés
- La Breuille : Renforcement enrobé et curage fossés + enrobé
- Les Yvonnets : Enduit bicouche sur 720 m, renforcement enrobé et Enrobé Coulé à Froid
- Rue de l'Eglise : Entretien enrobé projeté
- La Roussellerie : Renforcement enrobé et curage fossés
- Impasse des Aubins : Curage de fossés
- Route du Charme : Enrobé Coulé à Froid

M. KASSA informe le Conseil que la famille Dessiaume a envoyé des photos pour la cérémonie des 70 ans de l'école qui aura lieu vendredi 8 décembre à 16 h 30 à l'école.

Mme SZEWEZUK demande au Maire d'intervenir auprès de la directrice de l'école pour qu'elle remplisse au plus vite le dossier pour obtenir 2 composteurs.

Mme OLANIER demande que le dépôt sauvage à la Bardelière soit retiré, ainsi que les ballots aux extrémités de la commune.

Elle demande si des conseillers seraient disponibles le samedi 2 décembre à 10 h pour le montage des barnums.

Elle souhaiterait de l'éclairage dans les toilettes publiques.

Elle demande que soit installé un compteur provisoire sur le Champ de Foire.

Fin de la séance : 22 H 25

Le Maire ;
Wondwossen KASSA

La secrétaire ;
Josette OLANIER